



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 06 décembre 2024

### Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire,

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Conseiller(e)s municipaux(ales)

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :** Sophie CELTON par Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET par Virginie AUTIE, Gérard ESCOFFIER par Louisa HAMMOUCHE, Manuel PINTO par Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ

**Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

**Étaient absent(e)s :** Marie-Catherine BIANCO, Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Philippe REYNAUD

**Secrétaire de séance :** Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20241212-17-12-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



### DELIBERATION N°17.12.2024

**OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude de passage en tréfonds et la convention de mise à disposition concernant la parcelle communale AP 0148 au profit d'ENEDIS pour les besoins de raccordement du projet photovoltaïque de la société EOLFI.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque porté par la société EOLFI sur les parcelles A 2089 à 2091, pour lequel un permis de construire a été accordé en 2020 et prorogé en 2024, ENEDIS projette un raccordement du projet au réseau public à hauteur du chemin du Vallon du Maire en créant un réseau souterrain au travers des parcelles AP0170, AP 0148 et AR 0006 et en implantant un poste électrique sur la parcelle AP0148.

La parcelle AP0148 est une propriété communale. Les parcelles AP0170 et AR0006 appartiennent à l'Établissement Public Foncier PACA (EPF PACA). Ces parcelles correspondent à la route qui dessert le centre culturel Louis Aragon.

La Commune a été sollicitée par la société EOLFI et ENEDIS en vue de la signature d'une convention de servitude en tréfonds permettant l'installation du réseau souterrain et d'une convention de mise à disposition permettant l'implantation d'un poste électrique.

La Commune a souhaité conditionner la signature de ces conventions à la reprise complète de la voirie impactée par les travaux de raccordement et non seulement la reprise de la largeur de la tranchée nécessaire. La société EOLFI s'y est engagée par courrier ci-annexé.

En phase chantier, la Commune se rapprochera d'ENEDIS pour coordonner l'installation d'attentes d'un réseau fibre pour les besoins du centre culturel Louis Aragon

Il convient de m'autoriser à signer la convention de servitude de passage en tréfonds au profit d'ENEDIS ainsi que la convention de mise à disposition ci-annexées. Les frais d'actes notariés seront à la charge d'ENEDIS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu les projets de convention de servitude et de convention de mise à disposition ci-annexés,**

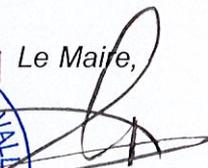
**Vu le courrier d'engagement de la société EOLFI de reprendre la voirie,**

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet de convention de servitude de passage en tréfonds et le projet de convention de mise à disposition concernant la parcelle communale AP 0148 au profit d'ENEDIS pour les besoins de raccordement du projet photovoltaïque de la société EOLFI.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Maire,  
  
André MOLINO

